

# Ébauche de recommandations pour l'aperçu de la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » V1.0

Cette ébauche de recommandations a été préparée par le Comité d'experts du Cadre de confiance (TFEC) du Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques (CCIAN). Le TFEC est régi par les politiques du CCIAN en matière de contrôle. Les commentaires soumis par le public sont assujettis à l'entente de contributeur du CCIAN.

8 9 10

11

12

13

14

1

3

4 5

6

7

Le CCIAN prévoit modifier et améliorer cette ébauche de recommandations en fonction des commentaires du public. Les commentaires ouverts ont pour but d'assurer la transparence de l'élaboration et la diversité d'un apport véritablement pancanadien. Les commentaires effectués pendant l'examen seront pris en considération en vue d'être incorporés dans la prochaine ébauche. Le CCIAN va regrouper les commentaires afin de montrer d'une façon transparente comment chacun a été traité.

15 16 17

Les prochaines versions du Cadre de confiance pancanadien vont étoffer, clarifier et peaufiner le contenu de ce document.

18 19

20

21

Tout en examinant cette ébauche, veuillez tenir compte de ce qui suit. Les réponses à ces questions sont non contraignantes et servent à améliorer le CCP.

22 23 1. Cette composante a pour but de décrire les processus reliés aux attributs et aux relations. Est-ce suffisamment clair dans tout le document?

24 25 2. Le titre de cette composante reflète-t-il suffisamment son contenu? Les processus reliés aux Attributs et aux Relations sont-ils clairement expliqués?

26 27 28 4. La distinction entre le processus Définir l'attribut, qui décrit un type ou une classe d'Attribut, et le processus Lier l'attribut, qui décrit la création d'un Attribut, est-elle suffisamment claire?

29 30 31

5. La distinction entre le processus Définir la relation, qui décrit un type ou une classe de Relation, et le processus Déclarer la relation, qui décrit la création d'une Relation, estelle suffisamment claire?

# Table des matières

33 34

- 1. Introduction à la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » Contexte
- 1.1.
- Raison d'être et avantages anticipés 35 1.2. 36
  - 1.3. Portée
    - 1.3.1. Inclus dans la portée 1.3.2. Exclus de la portée
- 37 38

39		1.4.	Relation	on avec le Cadre de confiance pancanadien
40	2.	Conve	entions r	égissant les Justificatifs
41		2.1.	Terme	s et définitions
42		2.2.	Abrévi	ations ations
43		2.3.	Rôles	
44	3.	Relati	ons de c	confiance
45	4.	Nivea	ux d'ass	urance
46	5.	Proce	ssus de	<u>confiance</u>
47		5.1.	Aperçı	u conceptuel
48		5.2.	Descri	ptions des processus
49			5.2.1.	<u>Définir la relation</u>
50			5.2.2.	<u>Déclarer la relation</u>
51			5.2.3.	Approuver la relation
52			5.2.4.	Vérifier la relation
53			5.2.5.	Réfuter la relation
54			5.2.6.	<u>Définir l'Attribut</u>
55			5.2.7.	<u>Lier l'Attribut</u>
56			5.2.8.	Maintenir l'Attribut
57			5.2.9.	Révoguer l'Attribut
58	6.	Référe	ences	

# 1 Introduction à la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) »

- Ce document fournit un aperçu de la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du Cadre de confiance pancanadien (CCP). Pour avoir une introduction générale au CCP, veuillez vous référer à l'aperçu du modèle de Cadre de confiance pancanadien, qui décrit les buts et objectifs du CCP et en donne un apercu général.
- 65 Chaque composante du CCP est décrite dans deux documents :
  - Aperçu Il introduit le sujet de la composante. L'aperçu fournit des renseignements essentiels pour comprendre les critères de conformité de la composante. Cela inclut des définitions des principaux termes, des notions et des processus de confiance qui font partie de la composante.
  - 2. Profil de conformité Il spécifie les critères de conformité utilisés pour uniformiser et évaluer les éléments de confiance qui font partie de cette composante.
- Cet aperçu fournit des renseignements relatifs au profil de conformité des Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP, qui sont nécessaires pour les interpréter d'une façon uniforme.

## 1.1 Contexte

59

60

66 67

68 69

70 71

- Une tâche fondamentale qui incombe aux participants à l'écosystème de l'identité numérique consiste à transmettre de l'information sur les Sujets à d'autres participants. Il est essentiel de
- pouvoir s'assurer que l'entité à l'autre bout d'une connexion est bien celle qu'elle prétend être

- 78 pour interagir avec confiance et assurance en ligne. Les processus et les critères de conformité
- 79 nécessaires pour instaurer cette confiance sont le sujet des composantes « Personne vérifiée »
- 80 et « Organisation vérifiée » du CCP. Ces critères ne seront pas répétés dans cette composante.
- 81 Les participants à l'écosystème de l'identité numérique doivent être certains non seulement de
- 82 l'identité d'autres entités uniques, mais aussi d'autres détails qui décrivent cette entité unique.
- 83 Ces renseignements à propos d'une entité (parfois appelés « attributs », « propriétés » ou
- 84 « allégations ) et des justificatifs qui aident à transmettre ces renseignements sont le sujet de la
- 85 présente composante du CCP.
- 86 Les justificatifs sont courants dans le monde physique. Prenez des exemples associés au fait
- 87 de posséder et d'utiliser un véhicule. Le permis de conduire indique aux autres que le Sujet est
- 88 apte et légalement autorisé à conduire un véhicule sur la voie publique. Les feuillets
- 89 d'assurance auto indiquent aux autres que le Sujet a acheté la protection nécessaire en cas
- 90 d'accident. Les documents de procuration attestent la relation juridique du Sujet avec une
- 91 personne handicapée s'il devient nécessaire de vendre un véhicule que cette personne n'est
- 92 plus autorisée par la loi à conduire (un fait qui peut être reflété sur un permis de conduire). Les
- 93 diplômes d'études collégiales et les certificats de formation du fabricant assurent les
- 94 propriétaires d'automobiles et les propriétaires de garages que le technicien qui répare un
- 95 véhicule est qualifié pour le faire. Un permis d'affaires et un permis de garage public indiquent
- 96 aux propriétaires d'automobiles et aux organismes de réglementation que le garage où la
- 97 voiture est réparée est légalement autorisé à fonctionner. L'adhésion à des associations locales
- 98 visant à améliorer les affaires renseigne les propriétaires d'automobiles sur la légitimité du
- 99 garage comme entreprise dans la communauté locale.
- 100 Cet ensemble de Justificatifs, émis et gérés par des organisations des secteurs public et privé,
- 101 inspire et soutient la confiance dans une large partie de l'écosystème de transport.

# 1.2 Raison d'être et avantages anticipés

- 103 Cette composante vise à fournir un cadre que les participants à l'écosystème de l'identité
- 104 numérique peuvent utiliser pour déterminer dans quelle mesure leur écosystème protège les
- 105 justificatifs numériques et les relations de confiance essentielles. Cela est accompli en
- 106 identifiant ces relations de confiance générales et en spécifiant les critères de conformité qui
- 107 favorisent ou augmentent la confiance dans :

102

111

- Les Entités qui émettent, approuvent ou révoquent les Justificatifs;
- Les rapports entre les sujets pour lesquels les Justificatifs sont émis et les Justificatifs
   comme tels;
  - L'intégrité et la fiabilité des Justificatifs et de leur contenu.
- 112 Cette composante a pour but d'instaurer et de maintenir la confiance au-delà de l'intégrité des
- données des Justificatifs comme telles et la capacité de les prouver, de sorte que l'acceptation
- des justificatifs numériques devient aussi routinière que leurs équivalents physiques. Cette
- 115 composante accomplit cela en mettant l'accent sur des facteurs qui ne sont pas entièrement
- 116 techniques et dont voici certains des avantages anticipés :
  - Davantage de confiance entre les entités;

- Moins de risques lorsqu'on fait confiance aux renseignements en l'absence d'une relation ou d'un lien directement entre la Partie utilisatrice et la source des renseignements;
  - Transparence en ce qui concerne les principaux acteurs;
    - Meilleure perspective de la validité des Justificatifs grâce aux preuves et à la capacité de les vérifier:
      - Méthodes pour associer un Justificatif à une personne ou une organisation réelle et unique;
      - Compréhension des risques associés à un Justificatif grâce à des détails descriptifs;
      - Diminution du partage excessif d'information sur les Justificatifs afin de réduire la possibilité d'agrégation des renseignements personnels ou de collusion.

### 1.3 Portée

121

122 123

124

125

126

127 128

129

137

141

142

144

149

150

- 130 Cette composante spécifie les critères de conformité que les participants à l'écosystème
- 131 peuvent utiliser pour évaluer dans quelle mesure l'écosystème protège l'utilisation des
- 132 Justificatifs numériques. La portée de cette composante inclut les caractéristiques du cycle de
- vie des Justificatifs numériques, et consiste surtout à assurer la transparence et la vérifiabilité
- 134 comme méthodes principales pour instaurer la confiance entre les Entités impliquées. Les
- 135 éléments spécifiques considérés comment étant inclus dans ou en dehors de la portée sont
- 136 décrits dans les sections qui suivent.

### 1.3.1 Inclus dans la portée

- 138 Sont inclus dans la portée de cette composante du CCP les Justificatifs qui :
- Contiennent ou fournissent des renseignements sur un Sujet (p. ex., preuve numérique du niveau d'études) et un émetteur;
  - Contiennent ou fournissent des renseignements sur la relation entre deux Entités (p. ex., preuve numérique qu'une personne est employée par une entreprise);
- Sont émis par un «Émetteur à un Sujet qui n'est pas l'Émetteur;
  - Contiennent des renseignements qu'une Entité fournit sur ou à une autre Entité;
- Décrit les relations entre un ou plusieurs Sujets et leurs relations avec une ou plusieurs
   Entités.
- 147 Indépendamment du contenu des justificatifs ou du lien entre un Émetteur et un sujet, la portée 148 de cette composante inclut :
  - L'émission des Justificatifs aux Suiets:
  - Les renseignements qui augmentent la fiabilité des Justificatifs;
- Des conseils pour protéger l'intégrité et l'exactitude des renseignements sur les
   Justificatifs:
- Des consignes pour gérer les Justificatifs compromis.

### 154 1.3.2 Exclus de la portée

- La vérification et la validation des Entités uniques, véritables et identifiables sont en dehors de
- la portée de cette composante. Ces processus, et la création et l'utilisation des renseignements

sur l'Identité dont ils dépendent, sont couverts dans les composantes « Personne vérifiée » et « Organisation vérifiée » du CCP.

159 Ce qui suit est également en dehors de la portée de la présente composante du CCP :

- Émission d'un Justificatif par de multiples émetteurs;
- Règles et politiques déterminant qui peut obtenir un Justificatif ou un type de Justificatif spécifique (p. ex., exigences pour obtenir un permis de conduire dans une administration donnée);
- Processus pour évaluer la qualification ou l'admissibilité pour un Justificatif ou un type de Justificatif spécifique (p. ex., tester de nouveaux conducteurs), indépendamment des exigences pour fournir les documents de tels processus;
- Acceptation d'un Justificatif pour un besoin donné (p. ex., permis de conduire accepté ou non comme preuve d'adresse).

# 1.4 Relation avec le Cadre de confiance pancanadien

- 170 Le Cadre de confiance pancanadien est un ensemble de composantes modulaires ou
- 171 fonctionnelles qui peuvent être évaluées et certifiées indépendamment pour être prises en
- 172 considération comme composantes de confiance. Le CCP, qui se fonde sur une approche
- pancanadienne, permet aux secteurs public et privé de collaborer pour protéger les identités
- 174 numériques en uniformisant les processus et les pratiques à l'échelle de l'écosystème
- 175 numérique canadien.

160

161 162

163 164

165

166

167

168

169

177

178

179

176 La figure 1 illustre les composantes du Cadre de confiance pancanadien.

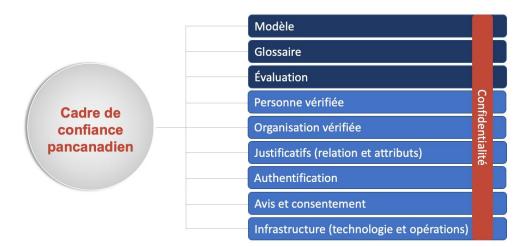


Figure 1. Composantes de l'ébauche du Cadre de confiance pancanadien

# 2 Conventions régissant les Justificatifs

Cette section décrit et définit les termes et concepts clés utilisés dans la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP. Ces renseignements sont fournis afin d'assurer

Statut : Ébauche de recommandations du CCIAN

une utilisation et une interprétation uniformes des termes employés dans cet aperçu et dans le profil de conformité des Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP.

#### Remarques:

184

187

188

189

190

191

192

- Les conventions peuvent varier selon les composantes du CCP. Les lecteurs sont invités à examiner les conventions de chacune des composantes du CCP qu'ils lisent.
  - Les principaux termes et concepts décrits et définis dans cette section, dans la section sur les processus de confiance et le glossaire du CCP sont écrits avec une majuscule initiale tout au long du présent document.
  - Des liens hypertextes peuvent être intégrés dans les versions électroniques de ce document. Tous les liens étaient accessibles au moment de la rédaction.

### 2.1 Termes et définitions

- 193 Pour les besoins de cette composante du CCP, les termes et définitions du glossaire du CCP et
- 194 ceux qui figurent dans la présente section s'appliquent.

#### 195 Allégation

- 196 Affirmation faite à propos d'un Sujet (p. ex., le Sujet a un permis de conduire; le Sujet a plus de
- 197 21 ans).

#### 198 **Définition de la relation**

- 199 Une Définition d'une relation est un Justificatif qui décrit un *type* spécifique de relation pouvant
- 200 exister entre deux Sujets ou davantage, ou une classe de relation. Une Définition d'une relation
- 201 ne décrit pas une relation spécifique entre deux entités (p. ex., Fatima a obtenu un doctorat de
- 202 l'Université de la Colombie-Britannique; Éric est un employé de FictitiousCorp; Diya et Charles
- 203 sont légalement mariés). La Définition de la relation décrit plutôt les caractéristiques de ces
- 204 relations. Les Définitions des relations sont créées au moyen du processus Définir la relation.

#### 205 Justificatif

- 206 Un Justificatif est un ensemble d'une ou de plusieurs allégations concernant un Sujet (p. ex., le
- 207 Sujet a un permis de conduite, le Sujet réside à une adresse spécifiée ou un Sujet a une
- certification spécifique). Un Justificatif vérifiable est un Justificatif inviolable dont l'Émetteur peut
- 209 être vérifié d'une manière cryptographique. Dans ce document, le terme « Justificatifs » n'inclut
- 210 pas les Justificatifs d'authentification, sauf si le terme « Justificatifs d'authentification » est utilisé
- 211 explicitement.

#### Justificatif vérifiable

- Justificatif inviolable qui est codé de telle sorte qu'il permet de faire confiance à l'auteur (c.-à-d.
- 214 la source) après une vérification cryptographique. Les Justificatifs vérifiables doivent être sûrs
- 215 du point de vue cryptographique, respecter la vie privée et pouvoir être vérifiés par des
- 216 machines.

217	Justificatif vérifié
218	Justificatif vérifiable qui est jugé authentique par un Vérificateur.
219	Portefeuille numérique ou Portefeuille de justificatifs vérifiables
220 221 222 223 224	Système logiciel (application) qui stocke d'une manière sécuritaire des renseignements pour un Titulaire. Selon la nature du portefeuille, celui-ci peut contenir des renseignements comme des Justificatifs, des Justificatifs vérifiables, des renseignements de paiement et/ou des mots de passe. Un Portefeuille de justificatifs vérifiables est un Portefeuille numérique qui peut stocker uniquement des Justificatifs vérifiables. (Voir aussi Référentiel.)
225	Prédicat dérivé
226 227 228 229 230 231 232	Un Prédicat dérivé est une assertion booléenne vérifiable concernant un Sujet qui est basée sur la valeur d'un autre attribut décrivant ce Sujet. Par exemple, une Allégation peut consister en un attribut tel que « Plus de 21 ans » qui contient une valeur « Vrai » ou « Faux » indiquant si le Sujet est âgé de plus de 21 ans par rapport à la date de naissance ou l'âge véritable du Sujet. Le fait d'utiliser de la sorte les Prédicats dérivés protège mieux la vie privée d'un Sujet en ne divulguant pas de renseignements détaillés permettant d'identifier la personne, tout permettant à un Vérificateur de valider l'admissibilité d'un Sujet à un service.
233	Présentation
234 235 236	Données, représentant habituellement une ou plusieurs allégations à propos d'un Sujet, qui sont dérivées d'un ou de plusieurs Justificatifs, Justificatifs vérifiables, Relations approuvées ou Relations vérifiables et sont partagées avec un Vérificateur.
237	Présentation vérifiable
238 239 240 241	Présentation inviolable qui est codée d'une façon permettant de faire confiance à l'auteur (cà-d. la source) après une vérification cryptographique. Les Présentations vérifiables doivent être sûres du point de vue cryptographique, respecter la vie privée et pouvoir être vérifiées par des machines.
242	Preuve à connaissance nulle
243 244 245 246 247	Méthode qui permet à une entité de prouver à une autre entité qu'elle connaît une valeur spécifique sans la divulguer. Par exemple, une entité peut prouver qu'un sujet a plus de 21 ans en utilisant des renseignements provenant du permis de conduire du Sujet, sans révéler aucun des renseignements permettant de l'identifier personnellement qui sont contenus dans le Justificatif du permis de conduite (p. ex., date de naissance). Les preuves à connaissance nulle

#### Référentiel ou Référentiel de justificatifs

un Vérificateur.

248249

250

251

sont normalement fournies à une Partie utilisatrice sous la forme d'un Prédicat dérivé, lequel

peut être créé par un émetteur lorsqu'un Justificatif ou un Justificatif vérifiable est émis, ou par

- 252 Système logiciel (application) comme une base de données, un centre de stockage ou un
- 253 Portefeuille de justificatifs vérifiables qui stocke les Justificatifs vérifiables d'un titulaire et en
- 254 contrôle l'accès.

255

#### Relation déclarée

- 256 Justificatif qui documente une assertion faite par une Entité selon laquelle une relation existe
- 257 entre deux Sujets ou davantage. Une Relation déclarée décrit une relation spécifique entre les
- 258 Sujets (p. ex., Diya et Charles sont mariés légalement dans une administration spécifique,
- 259 Fatima a obtenu un doctorat de l'Université de la Colombie-Britannique). La structure d'une
- 260 Relation déclarée est dérivée d'une définition de la relation. Les Relations déclarées sont
- 261 créées par le processus Déclarer une relation.

#### 262 Relation vérifiable

- Relation approuvée inviolable qui est codée de façon à permettre de faire confiance à l'auteur
- 264 (c.-à-d. la source) après une vérification cryptographique. Les Relations vérifiables doivent être
- sûres du point de vue cryptographique, respecter la vie privée et pouvoir être vérifiées par des
- 266 machines.

267

274

278

282

283

284

#### Vérification du Justificatif

- 268 Évaluation visant à déterminer si un Justificatif vérifiable ou une Présentation vérifiable
- 269 représente d'une manière authentique et exacte l'Émetteur ou le Présentateur. Cela consiste
- 270 notamment à vérifier que la preuve est satisfaisante (normalement au moyen d'une validation
- 271 cryptographique), et à confirmer que le Justificatif ou la Présentation est valide (p. ex., le
- Justificatif n'est pas suspendu, révoqué ou expiré) et est conforme aux spécifications et/ou aux
- 273 normes pertinentes.

### 2.2 Abréviations

- 275 L'acronyme suivant est utilisé dans le présent aperçu et le profil de conformité des Justificatifs
- 276 (Relations et Attributs) du Cadre de confiance pancanadien :
- CCP Cadre de confiance pancanadien

### 2.3 Rôles

- 279 Les rôles et les définitions qui suivent s'appliquent à la portée et dans le contexte de la
- 280 composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP.

#### 281 Remarques:

- Une Entité peut assumer un ou plusieurs rôles, compte tenu de l'utilisation.
- Les définitions des rôles n'impliquent ou n'exigent pas une solution, une architecture, une mise en œuvre ou un modèle d'affaires spécifique.

Statut : Ébauche de recommandations du CCIAN

285	Autorité qui révoque
286 287 288	Entité dont la responsabilité exclusive ou principale consiste à révoquer les Justificatifs et à tenir à jour les renseignements sur les Justificatifs révoqués. L'Autorité qui révoque peut être l'Émetteur du Justificatif révoqué, mais ce n'est pas nécessaire.
289	Émetteur
290 291	Entité qui rend disponibles des renseignements à propos d'un Sujet en créant et en émettant un Justificatif ou un Justificatif vérifiable.
292	Exploitant de services
293 294	Entité dont la responsabilité principale consiste à s'assurer que les services sous-jacents fonctionnent comme prévu.
295	Partie qui approuve
296 297 298	Sujet ou tierce partie qui affirme avoir la conviction qu'une Relation déclarée est valide au moyen du processus Approuver la relation. Une Relation peut être approuvée par plus d'une partie.
299	Partie qui déclare
300 301 302	Toute entité qui déclare une relation entre deux sujets ou davantage au moyen du processus Déclarer la relation (voir les processus de confiance ci-dessous). La Partie qui déclare peut être, ou ne pas être, un Sujet de la Relation déclarée.
303	Partie qui définit
304 305	Toute entité qui crée une définition de relation au moyen du processus Définir la relation (voir les processus de confiance ci-dessous).
306	Partie qui réfute
307 308 309	Entité dont la responsabilité exclusive ou principale consiste à réfuter les Relations et à tenir à jour les renseignements sur les Relations réfutées. La Partie qui réfute peut être la Partie qui approuve une Relation réfutée, ou un Sujet de la Relation réfutée, mais ce n'est pas nécessaire.
310	Partie utilisatrice
311 312	Organisation ou personne qui utilise des renseignements d'identité, attributs, relations ou autres justificatifs électroniques pour faire des transactions numériques.

Sujet

Personne, organisation ou machine qui détient ou est en voie d'obtenir une représentation numérique dans le système de l'écosystème de l'identité numérique réglementé par le CCP, et qui peut être assujettie à des lois, une politique et des règlements dans un contexte.

#### Titulaire

317

321

325

326

327

328 329

330

331

332

333

334

335

336

Entité qui possède un ou plusieurs Justificatifs. Le Titulaire est généralement le Sujet du Justificatif, mais ce n'est pas nécessaire. Les Titulaires peuvent stocker les justificatifs qu'ils possèdent dans un Référentiel.

#### Vérificateur

Entité qui reçoit un ou plusieurs Justificatifs vérifiables, et qui évalue si les Justificatifs représentent d'une manière authentique et exacte l'Émetteur ou le Présentateur (voir la section Vérification des justificatifs).

# 3 Relations de confiance

L'authenticité, la validité et la sécurité des Participants qui interviennent dans la création, l'émission, le stockage, la présentation et la vérification des justificatifs numériques sont essentielles pour évaluer la fiabilité de ces Justificatifs. Cette composante du CCP identifie les relations de confiance essentielles qui entrent en ligne de compte pour évaluer la fiabilité des Justificatifs numériques. Étant donné cela, les critères de conformité associés aux relations et aux processus de confiance identifiés dans cette composante mettent l'accent sur la transparence et la vérifiabilité, en plus des méthodes techniques pour instaurer la confiance parmi les parties impliquées. La figure 2 illustre la façon dont les divers rôles sont reliés entre eux et créent le besoin d'avoir ces relations de confiance.

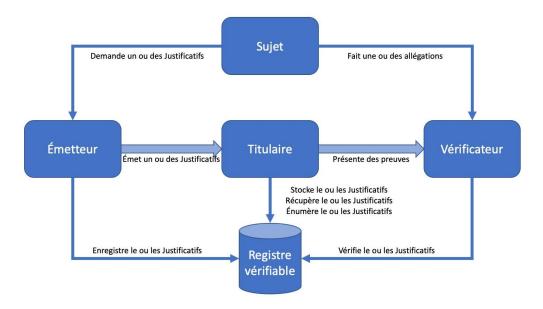


Figure 2. Rôles et relations des Justificatifs (Relations et Attributs) (illustration)

Les relations de confiance décrites ci-dessous ne mènent pas toujours directement à des processus techniques ou commerciaux discrets.

339

340

341

342

343

344

345

346 347

348 349

350 351

352

353

354

355 356

357

La composante « Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP définit cinq facteurs qui sont essentiels pour établir la confiance dans ces relations et qui affectent la fiabilité d'un justificatif :

- 1. Les Participants doivent se fier à l'autorité et à la fiabilité des émetteurs, et avoir l'assurance que ces émetteurs établissent avec soin l'exactitude des renseignements contenus dans un Justificatif.
- 2. Les Participants doivent avoir l'assurance que les Émetteurs délivrent des Justificatifs avec le consentement des Sujets ou d'une entité admissible à agir au nom du Sujet.
- 3. Les Participants doivent avoir l'assurance que les Justificatifs émis contiennent des renseignements exacts, fiables et à jour.
- 4. Les Participants doivent avoir l'assurance que les Justificatifs compromis ou non valides sont traités d'une manière appropriée et prompte, et qu'ils ne sont rendus inutilisables que dans des circonstances légitimes.
- 5. Les Participants doivent avoir l'assurance que les renseignements qu'ils partagent avec d'autres Participants ou qui sont entreposés dans des Référentiels ou Registres vérifiables ne sont pas utilisés par le Fournisseur de services ou le Vérificateur, sauf tel que demandé avec le consentement express du Sujet ou d'une entité autorisée à agir en son nom. Par exemple, les Participants ne doivent pas utiliser des justificatifs qui leur ont été confiés pour représenter les Sujets ou s'entendre avec d'autres Participants pour regrouper ou partager des renseignements sans un tel consentement.

# 4 Niveaux d'assurance

358

359

360

361 362

363

364 365

366

367

Il est essentiel que les Participants qui créent ou utilisent des Justificatifs comprennent le niveau de confiance qu'ils peuvent leur accorder. La composante « Justificatifs (Relations et Attributs) du Cadre de confiance pancanadien emploie pour cela une approche basée sur des niveaux d'assurance. La figure 3 donne un aperçu des niveaux d'assurance des Justificatifs tels qu'ils sont utilisés dans tout le CCP. L'assurance d'un Justificatif fait intervenir le processus qui consiste à associer un Justificatif à une personne en particulier. Quand un Justificatif est authentifié, la Partie utilisatrice est grandement assurée que la personne qui présente le Justificatif est la même que celle qui l'a initialement reçu.

335-a	Niveau d'assurance	Description de la qualification	
335-b	Niveau 1 (CAL1)	<ul> <li>Un faible niveau de confiance est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis.</li> <li>Répond aux critères de conformité du niveau 1</li> </ul>	
335-c	Niveau 2 (CAL2)	<ul> <li>Un certain niveau de confiance est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis.</li> <li>Répond aux critères de conformité du niveau 2</li> </ul>	
335-d	Niveau 3 (CAL3)	<ul> <li>Un niveau de confiance élevé est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis;</li> <li>Répond aux critères de conformité du niveau 3</li> </ul>	
335-е	Niveau 4 (CAL4) Facultatif	<ul> <li>Un niveau de confiance très élevé est requis pour assurer qu'une personne a conservé le contrôle sur un justificatif qui lui a été émis et que ce justificatif n'a pas été compromis.</li> <li>Répond aux critères de conformité du niveau 4</li> </ul>	

#### Figure 3. Niveaux d'assurance des Justificatifs (Relations et Attributs)

Ces niveaux d'assurance sont décrits plus en détail dans le document Profil de conformité des Justificatifs (Relations et attributs) du CCP.

- 370 C'est important de noter qu'un Justificatif doit, pour atteindre un niveau d'assurance spécifique,
- 371 doit remplir chaque critère de conformité applicable correspondant au moins à la norme
- associée à ce niveau. Autrement dit, le niveau d'assurance maximal pouvant être attribué à un 372
- 373 Justificatif spécifique sera le niveau le plus bas qu'il atteint pour n'importe lequel des critères du
- Profil de conformité. Par exemple, si un Justificatif a atteint la norme du niveau CAL4 pour neuf 374
- critères et celle du niveau CAL1 pour un critère, le niveau établi pour le Justificatif ne peut être 375
- 376 supérieur à CAL1. Cela est expliqué plus en détail dans le profil de conformité.

# 5 Processus de confiance

- 378 Le CCP favorise la confiance grâce à un ensemble de processus vérifiables.
- 379 Un processus est une activité commerciale ou technique, ou un ensemble d'activités, qui
- 380 transforme une condition d'entrée en condition de sortie dont dépendent souvent d'autres
- 381 processus. Une condition est un état ou une circonstance spécifique qui s'applique à un
- 382 Processus de confiance. Une condition peut être une entrée, une sortie ou une dépendance
- 383 relative à un processus de confiance. Les Critères de conformité spécifient ce qui est requis
- 384 pour transformer une condition d'entrée en condition de sortie. Ils spécifient, par exemple, ce
- 385 qui est nécessaire pour que le processus Relation vérifiée transforme une condition d'entrée
- 386 « Relation approuvée » en condition de sortie « Relation vérifiée ».
- 387 Un processus est désigné comme étant un Processus de confiance lorsqu'il est évalué et
- 388 certifié conforme aux Critères de conformité définis dans un profil de conformité du CCP.
- 389 L'intégrité d'un Processus de confiance est fondamentale, car de nombreux participants se fient
- au résultat du processus, souvent par-delà les frontières territoriales, organisationnelles et 390
- 391 sectorielles, et à court et long terme.par-delà les frontières territoriales, organisationnelles et
- 392 sectorielles, et à court et long terme.
- La composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP définit cinq processus de 393 394 confiance rattachés aux Relations :
- 395 1. Définir la relation

377

397

406

- 396 2. Déclarer la relation
  - 3. Approuver la relation
- 4. Vérifier la relation 398
- 399 Réfuter la relation.
- 400 La composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP définit quatre processus
- de confiance rattachés aux Attributs : 401
- 402 1. Définir l'attribut
- 403 2. Lier l'attribut
- 3. Maintenir l'attribut 404
- 405 4. Révoquer l'attribut

# 5.1 Aperçu conceptuel

Statut : Ébauche de recommandations du CCIAN

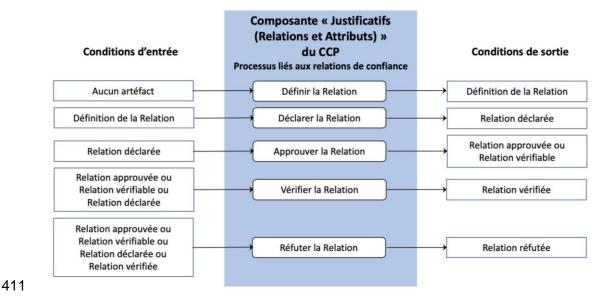
407 408 409

410

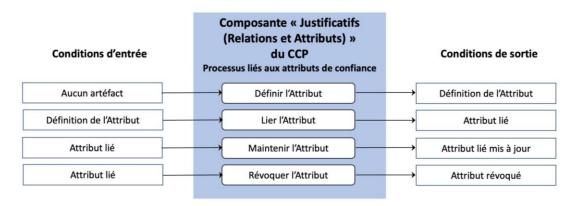
413

415

La figure 4 donne un aperçu conceptuel et montre l'organisation logique des processus des relations de confiance des Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP. La figure 5 donne un aperçu conceptuel et montre l'organisation logique des processus des attributs de confiance des Justificatifs (Relations et Attributs) du CCP.



#### 412 Figure 4. Aperçu conceptuel des Relations



414 Figure 5. Aperçu conceptuel des Attributs

# 5.2 Descriptions des processus

- Les sections qui suivent définissent les processus de confiance de la composante « Justificatifs (Relations et Attributs) » du CCP. Le profil de conformité des Justificatifs (Relations et Attributs)
- du CCP spécifie les critères de conformité pouvant servir à évaluer la fiabilité de ces processus.
- Les processus de confiance des Justificatifs (Relations et Attributs) sont définis à l'aide des
- 420 renseignements suivants:

- 1. Description Aperçu descriptif du processus
- 422 2. Entrées Données utilisées et/ou suivies par le processus de confiance
- 423 3. Sorties Données créées par le processus
- 424 4. Dépendances Autres processus de confiance devant être exécutés avant le processus
   425 décrit dans la section, normalement parce qu'ils produisent une ou plusieurs entrées
   426 requises

#### 5.2.1 Définir la relation

427

436

437

438

439

440 441

442

443

444

445 446

447

448

451

- Le processus Définir la relation décrit un *type* spécifique de relation pouvant exister entre deux
- 429 sujets ou davantage, ou classe de relation, sous la forme d'une définition de relation. Une
- 430 Définition de relation ne décrit pas une relation spécifique entre deux entités (p. ex., Fatima a
- 431 obtenu un doctorat de l'Université de la Colombie-Britannique; Eric est un employé de
- FictitiousCorp; Diya et Charles sont légalement mariés). La définition de la relation décrit les
- 433 caractéristiques de ces relations. La Définition de la relation :
- Définit et caractérise un type de relation (p. ex., permis de mariage, permis de conduire, diplôme);
  - Décrit la source de la relation (p. ex., gouvernement provincial, institution d'enseignement);
  - Décrit les caractéristiques qui définissent la relation (p. ex., le type de diplôme accordé);
    - Indique si une relation doit être approuvée ou non avant de pouvoir lui faire confiance (voir « Approuver les relations » plus loin dans ce document);
    - Indique si la relation peut être réfutée (voir « Réfuter les relations » plus loin dans ce document);
  - Déclare ses propres risques inhérents;
  - Fournit aux Parties utilisatrices des conseils à propos de sa fiabilité;
    - Peut inclure des définitions juridiques pertinentes, des définitions des relations qui sont la norme de l'industrie ou des références à elles ou à des schémas pertinents;
  - Peut décrire toute preuve de fiabilité qui existe (p. ex., Justificatifs vérifiés ou Relations vérifiées connexes).
- Une entité peut définir une relation, y compris, sans s'y limiter, un Sujet potentiel d'une telle relation, un Émetteur, une Partie ayant autorité ou une Partie utilisatrice.

416-a	Entrées	
416-b	Sorties	Définition de la relation
416-c	Dépendances	

#### 5.2.2 Déclarer la relation

- Le processus Déclarer la relation est une assertion faite par une entité selon laquelle une
- 453 relation existe entre deux Sujets ou davantage. Contrairement au processus Définir la relation.
- le processus Déclarer la relation décrit une relation spécifique entre les sujets (p. ex., Diya et
- 455 Charles sont mariés légalement dans une administration spécifique, Fatima a obtenu un
- doctorat de l'Université de la Colombie-Britannique). Le processus Déclarer la relation fait

- référence à une Définition de la relation pour en tirer la structure de la relation qu'il déclare et les attributs obligatoires de la relation.
- L'entité qui déclare la relation peut être ou ne pas être un des Sujets de la relation (p. ex., un avocat peut déclarer une relation juridique pour le compte de deux partenaires d'affaires; une
- organisation d'accréditation peut déclarer que Gabriel est l'apprenti-menuisier d'Ali). Chaque
- Sujet d'une relation doit être une personne naturelle ou morale et devrait être une Personne
- 463 vérifiée ou une Organisation vérifiée.
- Outre son allégation principale, une Relation déclarée peut contenir des Allégations détaillées
- supplémentaires concernant ses Sujets (p. ex., la date de naissance d'un Sujet; le fait qu'un
- Sujet réside à une adresse spécifique). Une allégation peut aussi comporter un prédicat dérivé.
- 467 Un Prédicat dérivé est une assertion booléenne vérifiable concernant un Sujet qui est basée sur
- 468 la valeur d'un autre attribut décrivant ce Sujet. Par exemple, une Allégation peut consister en un
- 469 attribut tel que « Plus de 21 ans » qui contient une valeur « Vrai » ou « Faux » indiguant si le
- 470 Sujet est âgé de plus de 21 ans par rapport à la date de naissance ou l'âge véritable du Sujet.
- Le fait d'utiliser de la sorte les Prédicats dérivés protège mieux la vie privée d'un Sujet en ne
- 472 divulguant pas de renseignements détaillés permettant d'identifier la personne, tout permettant
- 473 à un Vérificateur de valider l'admissibilité d'un Sujet à un service.
- 474 Quand une Relation déclarée a été émise, le Titulaire qui est souvent, quoique pas toujours,
- 475 un Sujet peut la stocker dans un référentiel tel qu'un Référentiel vérifiable, un Portefeuille
- 476 numérique ou un Portefeuille de justificatifs vérifiables. Le niveau d'assurance associé au
- 477 Référentiel aura un impact direct sur le niveau d'assurance attribué aux Relations déclarées qui
- 478 v sont stockées.

479

443-a	Entrées	Définition de la relation
443-b	Sorties	Relation déclarée
443-c	Dépendances	Définir la relation

### 5.2.3 Approuver la relation

- 480 Un Sujet ou une tierce partie confirme, par le biais du processus Approuver la relation, avoir la
- 481 conviction qu'une Relation déclarée est valide. Une Relation approuvée peut être approuvée
- 482 par plus d'une entité. Les Parties utilisatrices peuvent prendre en considération le fait qu'une
- 483 relation fasse l'objet de multiples approbations comme étant une indication de sa fiabilité. Les
- Parties utilisatrices doivent tenir compte de la source de l'approbation ou des approbations, et
- du fait que ces sources sont des Personnes vérifiées ou des Organisations vérifiées, au
- 486 moment d'évaluer la fiabilité d'une relation.
- 487 Le résultat du processus Approuver la relation peut être une Relation approuvée ou une
- 488 Relation vérifiable. Une Relation vérifiable est une Relation approuvée inviolable qui est codée
- 489 d'une façon permettant de faire confiance à l'auteur (c.-à-d. la source) après la vérification
- 490 cryptographique. Les Relations vérifiables doivent être sécurisées d'une manière
- 491 cryptographique, respecter la vie privée et être vérifiables à la machine. Les Relations
- 492 vérifiables peuvent être générées par n'importe quelle entité, mais elles ne prennent vraiment

- tout leur sens que lorsqu'elles sont générées par une Personne vérifiée ou une Organisation vérifiée.
- Lorsqu'une Relation approuvée ou une Relation vérifiable a été émise, le Titulaire qui est
- souvent, quoique pas toujours, un Sujet peut stocker la relation dans un Référentiel, p. ex. un
- 497 Référentiel vérifiable, un Portefeuille numérique ou un Portefeuille de justificatifs vérifiables. Le
- 498 niveau d'assurance associé au Référentiel aura un impact direct sur le niveau d'assurance
- 499 attribué aux relations qui y sont stockées.

462-a	Entrées	Relation déclarée
462-b	Sorties	Relation approuvée ou Relation vérifiable
462-c	Dépendances	Déclarer la relation

#### 5.2.4 Vérifier la relation

500

509

510

511 512

513

514

501 Lorsque le Titulaire d'une relation (qui est normalement le Sujet de la relation, mais pourrait être 502 une tierce partie ayant le consentement du Sujet pour partager la relation) souhaite faire une ou des Allégations ou est invité par une Partie utilisatrice à faire une ou des Allégations, il présente 503 504 une Relation contenant ces allégations à un Vérificateur sous la forme d'une Présentation ou 505 d'une Présentation vérifiable. Les Présentations et les Présentations vérifiables peuvent 506 contenir une combinaison des Allégations détaillées (p. ex., date de naissance, âge, adresse, compétence spécifique) et des Prédicats dérivés. Le Vérificateur confirme que la ou les 507 508 Relations présentées sont authentiques en :

- 1. Confirmant que le statut de la ou des Relations est valide (p. ex., non expirée, suspendue ou révoquée);
- 2. Confirmant que la preuve d'authenticité est valide, généralement au moyen d'une vérification cryptographique;
- 3. Confirmant que la ou les Relations et/ou Présentations sont conformes aux normes ou spécifications pertinentes.
- 515 Si le Vérificateur est convaincu de l'authenticité des Relations, il fournira les données contenues
- 516 dans la Présentation ou la Présentation vérifiée à une Partie utilisatrice sous la forme d'une
- 517 Relation vérifiée.
- A moins que cela ne soit exigé par un règlement, une politique ou la loi, les Vérificateurs ne
- 519 devraient pas conserver de copies des Présentations ou Présentations vérifiées afin de limiter
- 520 l'exposition potentielle des renseignements personnellement identifiables de leur Sujet.
- Les Vérificateurs ne doivent jamais partager des renseignements qui leur sont présentés dans
- le cadre du processus de vérification avec d'autres Vérificateurs, d'autres participants à
- 1'écosystème numérique ou quelqu'un d'autre que la ou les Parties utilisatrices sans le
- 524 consentement express du Sujet. Ce type de collusion pourrait permettre à des auteurs de
- 525 collusion de regrouper des données et d'en retirer bien plus de renseignements sur le Sujet que
- 526 ce que n'importe lequel de ces auteurs de collusion n'avait en sa possession. Ce genre
- 527 d'activité peut nuire considérablement à un Sujet.

Les relations incluses dans une Présentation ou une Présentation vérifiable qui est soumise par un Vérificateur peuvent être sous la forme d'une Relation déclarée, d'une Relation approuvée ou d'une Relation vérifiable. Même une Relation déclarée volontairement peut devenir une Relation vérifiée dans des circonstances appropriées (p. ex., Christine déclare volontairement qu'elle possède un permis de conduire valide pour la province de la Nouvelle-Écosse, qui peut être vérifié par sa source faisant autorité, c.-à-d. la province).

494-a	Entrées	Relation déclarée, Relation approuvée ou Relation vérifiable
494-b	Sorties	Relation vérifiée
494-c	Dépendances	Approuver la relation ou Déclarer la relation

#### 5.2.5 Réfuter la relation

534

538

539 540

541

542

543

544 545

546

547 548

549 550

Il existe de nombreuses situations où un Émetteur peut vouloir rendre une relation non valide pour s'assurer que le Sujet, le Titulaire ou quiconque ne puisse pas faire valoir ses allégations. Par exemple :

- Un abonnement peut expirer, ce qui rend les Allégations à son sujet non valides:
- La Relation et une ou plusieurs de ses Allégations peuvent avoir été créées d'une manière frauduleuse;
- Une fraude est commise en utilisant la Relation et une nouvelle Relation doit être créée pour limiter les torts causés à son Sujet;
- Une Relation peut avoir été émise par erreur;
- La Relation et/ou une ou plusieurs de ses Allégations peuvent avoir été rendues non valides par un jugement d'un tribunal;
- Un événement ou un changement dans les circonstances ou les compétences du Sujet peut nécessiter la révocation d'une Relation vérifiable et l'émission d'une nouvelle Relation vérifiable (p. ex., le permis de conduire d'un Sujet passe du statut provisoire au statut pleinement qualifié, un Sujet est promu du rang de caporal à celui de sergent, le statut matrimonial d'un Sujet change).
- Dans de tels cas, les relations doivent être réfutées. Si un Sujet a besoin de pouvoir déclarer une ou plusieurs des allégations dans un Justificatif de relation révoqué, il doit demander une nouvelle Relation tel que décrit dans les processus Déclarer les relations, Approuver les relations et/ou Vérifier les relations de cet aperçu.
- Il peut arriver que des Allégations dans une Relation réfutée soient acceptées par une partie utilisatrice, à la discrétion de celle-ci (p. ex., un permis de conduire suspendu *peut* être une preuve d'âge acceptable pour certaines Parties utilisatrices).

516-a	Entrées	Relation déclarée, Relation approuvée, Relation vérifiable ou Relation vérifiée
516-b	Sorties	Relation réfutée
516-c	Dépendances	Déclarer la relation, Approuver la relation ou Vérifier la relation

#### 5.2.6 Définir l'Attribut

558

564

565 566

567

568

569

570

571

572

573 574

575

576

577

578 579

580

581 582

583

584

585

586

587

588

591

- Le processus Définir l'attribut décrit un <u>type</u> spécifique d'attribut qui peut décrire un Sujet, ou une classe d'attribut, sous la forme d'une Définition d'attribut. Une Définition d'attribut ne décrit pas un attribut spécifique (p. ex., date de naissance spécifique de Martina, diplôme spécifique de Hiren). La Définition d'un attribut décrit plutôt les *caractéristiques* de cet attribut. La Définition de l'attribut :
  - Définit et caractérise un type d'Attribut (p. ex., année de fabrication, date, attestation d'études, certifications de l'industrie, qualifications);
  - Fournit un contexte pour utiliser l'Attribut (p. ex., comment l'utiliser, ce à quoi il est censé servir et son utilisation appropriée et/ou inappropriée);
  - Décrit la source de l'Attribut, le cas échéant (p. ex., gouvernement provincial, institution d'enseignement);
  - N'est pas assez qualifié de par son seul nom (p. ex., le nom « Date » ne permettrait pas vraiment de dire si 01-02 correspond au 1<sup>er</sup> janvier, au 2 février, à janvier 2002, à février 1901, etc.);
  - Décrit les caractéristiques ou le format de l'Attribut (p. ex., une date sous la forme JJ-MMM-AAAA);
  - Indique s'il s'agit d'une valeur ou d'un prédicat dérivé de l'Attribut;
  - Inclut un numéro de version et/ou une date d'origine ou un autre identifiant qui permettra aux Émetteurs et Parties utilisatrices de faire la distinction entre les différentes versions de la définition;
  - Déclare ses propres risques inhérents;
  - Donne des indications aux Parties utilisatrices quant à sa fiabilité;
  - Peut inclure un avis de non-responsabilité;
  - Crée une terminologie et une compréhension communes parmi les Émetteurs et les consommateurs de l'Attribut:
  - Peut inclure des définitions juridiques pertinentes, des définitions de l'Attribut qui sont la norme dans l'industrie ou des références à l'Attribut ou à des schémas pertinents;
  - Peut décrire toute preuve de fiabilité qui existe (p. ex., Justificatifs vérifiés ou Relations vérifiées connexes):
  - Peut décrire l'autorité en vertu de laquelle l'Attribut a été émis.
- Bien que les Attributs soient normalement définis par un Émetteur ou une Partie ayant autorité, n'importe quelle Entité peut définir un attribut.

547-a	Entrées	
547-b	Sorties	Définition de l'attribut
547-с	Dépendances	

#### 5.2.7 Lier l'Attribut

Le processus Lier l'attribut est une assertion faite par un Émetteur selon laquelle un ou plusieurs Attributs décrivent avec exactitude un ou plusieurs Sujets sous la forme d'un Attribut lié. Contrairement au processus Définir l'attribut, le processus Lier l'Attribut décrit un attribut

- 595 spécifique d'un ou de plusieurs sujets (p. ex., la date de naissance de Martina est le 2 janvier 596 2020; Hiren a une maîtrise en sciences).
- 597 Un attribut peut aussi comprendre un prédicat dérivé. Un Prédicat dérivé est une assertion
- 598 booléenne vérifiable concernant un Sujet qui est basée sur la valeur d'un autre attribut décrivant
- 599 ce Sujet. Par exemple, une Allégation peut consister en un attribut tel que « Plus de 21 ans »
- qui contient une valeur « Vrai » ou « Faux » indiquant si le Sujet est âgé de plus de 21 ans par
- rapport à la date de naissance ou l'âge véritable du Sujet. Le fait d'utiliser de la sorte les
- 602 Prédicats dérivés protège mieux la vie privée d'un Sujet en ne divulguant pas de
- renseignements détaillés permettant d'identifier la personne, tout permettant à un Vérificateur
- de valider l'admissibilité d'un Sujet à un service.
- Le processus Lier l'attribut fait référence à une Définition d'un attribut pour en extraire la
- structure de l'Attribut et son utilisation et son contexte appropriés.
- Le processus Lier l'attribut est exécuté par un Émetteur qui est une autorité dans le contexte de
- 608 l'Attribut (c.-à-d., une partie ayant autorité) et qui peut vérifier que l'Attribut décrit exactement le
- ou les Sujets (p. ex., une société de télécommunications est une Partie ayant autorité pour
- 610 émettre un numéro de téléphone légalement enregistré). Le Sujet d'un Attribut peut être ou non
- 611 identifiable d'une manière unique ou encore une Personne vérifiée ou une Organisation vérifiée.
- Par exemple, les organismes d'aide humanitaire peuvent vouloir identifier d'une façon unique
- les personnes admissibles à l'aide tout en respectant le droit et/ou le désir de chacune à ce
- qu'on respecte son anonymat.
- 615 Les Attributs liés devraient pouvoir être vérifiés d'une manière cryptographique.
- 616 Quand un Attribut lié a été émis, le titulaire qui est souvent, quoique pas toujours, un sujet –
- 617 peut stocker l'Attribut lié dans un Référentiel, par exemple un Référentiel vérifiable, un
- 618 Portefeuille numérique ou un Portefeuille de justificatifs vérifiables. Le niveau d'assurance
- 619 associé au Rréférentiel aura un impact direct sur le niveau d'assurance donné aux Attribués liés
- 620 qui y sont stockés.

621

574-a	Entrées	Définition de l'Attribut
574-b	Sorties	Attribut lié
574-с	Dépendances	Définir l'Attribut

#### 5.2.8 Maintenir l'Attribut

622 Étant donné la nature de certaines des données qui peuvent être contenues dans les Attributs

623 liés, il peut être nécessaire de les mettre à jour. Ces changements peuvent être reliés à des

changements apportés à l'Attribut comme tel (p. ex., changement d'adresse résidentielle,

625 prolongation d'une date d'expiration, renouvellement d'un abonnement, remise des points de

démérite d'un permis de conduire) ou des changements d'état qui affectent un Prédicat dérivé

627 (p. ex., le sujet célèbre son 21e anniversaire et est admissible à changer le prédicat dérivé

of the de of the state of the s

628 « Plus de 21 ans » pour « Vrai »). Dans ces cas-là, un Émetteur peut mettre à jour un Attribut lié

629 et le fournir au Titulaire.

630 Dans certains cas, il se peut que ce ne soit pas possible, désirable ou conseillé de mettre à jour 631 un Attribut lié existant. Un nouvel Attribut lié peut alors être émis à l'aide du processus Lier l'attribut. Quand un nouvel Attribut lié est émis, il peut être approprié ou non de révoquer des 632 633 Attributs liés déjà existants en utilisant le processus Révoquer l'attribut. Si, par exemple, quelqu'un était le président d'un club local en 2019 et qu'il n'est pas réélu en 2020, il ne serait 634 pas nécessaire de révoquer l'Attribut lié indiquant qu'il était président en 2019. Si toutefois 635 636 l'Attribut lié indiquait qu'il est « l'actuel président » et qu'il n'est pas réélu, ce serait censé de révoquer l'attribut. 637

590-a	Entrées	Attribut lié
590-b	Sorties	Attribut lié mis à jour
590-с	Dépendances	Définir l'Attribut, Lier l'Attribut

### 5.2.9 Révoquer l'Attribut

638

642

643 644

645

646 647

648

649 650

651

652

653

654 655

656

Il y a beaucoup de situations où un Émetteur peut vouloir rendre un Attribut définitivement non valide pour s'assurer qu'il ne puisse pas être présenté par une Entité comme étant une description actuellement exacte du ou des Sujets. Par exemple :

- Un abonnement peut expirer;
- L'Attribut peut avoir été lié d'une manière frauduleuse;
- Une fraude est commise en utilisant l'Attribut et un nouvel Attribut (p. ex., numéro de carte de crédit) doit être créé pour limiter les préjudices à son ou ses Sujets;
- Un Attribut peut avoir été lié à un Sujet par erreur;
- L'Attribut peut avoir été rendu non valide par un jugement d'un tribunal;
- Un événement ou un changement dans les circonstances ou les compétences d'un Sujet peut nécessiter la révocation d'un Attribut lié et l'émission d'un nouvel Attribut lié (p. ex., le permis de conduire d'un Sujet est suspendu de façon permanente en raison de sa conduite répétée avec facultés affaiblies).

Dans ces cas-là, les Attributs liés doivent être révoqués. La révocation vise à rendre un Attribut lié définitivement non valide. Si un Sujet doit pouvoir présenter une preuve qui dépend d'un Attribut révoqué, il doit demander un nouvel Attribut lié à l'Émetteur tel que décrit dans le processus Lier des attributs du présent aperçu.

608-a	Entrées	Attribut lié
608-b	Sorties	Attribut révoqué
608-с	Dépendances	Définir l'Attribut, Lier l'Attribut

# 6 Références

Cette section énumère l'ensemble des normes, lignes directrices et autres documents externes auxquels il est fait référence dans cette composante du Cadre de confiance pancanadien.

659	Remarque :		
660 661	<ul> <li>Le cas échéant, seul le numéro de version spécifié ici s'applique à cet</li> <li>Cadre de confiance pancanadien.</li> </ul>		